

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2014**

**Séance du 28 janvier 2014**

CG 14/2<sup>ème</sup>/VI-03

*L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

POLITIQUE « AVENIR ENTREPRISE »

—  
Depuis son lancement en 2007, la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général a permis d'accompagner **111 projets d'entreprises** pour des **investissements atteignant près de 110 millions d'euros**. Ils ont été subventionnés à hauteur de **3,1 millions d'euros par le Conseil Général** et 6,2 millions d'euros par le Conseil Régional, pour un impact de **4 549 emplois créés ou maintenus** sur le territoire.

Je vous rappelle que le Conseil Général exerce cette politique économique en partenariat avec la Région dans le cadre de la convention d'application du **Schéma Régional de Développement Economique** dont nous avons approuvé le renouvellement courant 2012. Cette nouvelle **convention d'application du S.R.D.E.** nous lie avec la Région **jusqu'en 2016**.

Ce nouveau schéma est plus ambitieux et plus inclusif, notamment vis-à-vis des Entreprises de Taille Intermédiaire (E.T.I), les TPE (Très Petites Entreprises) et les PME (Petites et Moyennes Entreprises) avec :

- une plus grande attention portée à la notion de taille d'entreprise et plus particulièrement à celle de « seuil » et aux effets souvent pervers liés à son franchissement (en termes de coût, réorganisation sociale...),
- la mise en place d'un partenariat spécifique avec la Région pour soutenir

les projets de recherche et développement de nos entreprises, notamment dans le cadre des appels à projets régionaux (EPICURE, AGIL-IT, LAPEROUSE, AEROSAT, ECO-INNOV),  
– un accompagnement plus important en faveur des entreprises exportatrices ou primo-exportatrices.

Je vous propose aujourd'hui, à travers ce rapport, de prendre connaissance du **bilan du dispositif «Avenir Entreprise»** pour l'année 2013, et des **perspectives pour 2014**, ainsi que des **propositions budgétaires** associées.

## **I - BILAN 2013 ET ORIENTATIONS 2014**

Comme en 2012, l'année 2013 a été marquée par un **contexte économique incertain**. Ce phénomène a continué à grever l'activité de nombreuses entreprises occasionnant, au mieux, des **difficultés de trésorerie** et, dans le pire des cas, des **licenciements économiques et des liquidations judiciaires**, y compris parfois pour des sociétés emblématiques du département.

Le nombre d'entreprises ayant sollicité nos aides dans le cadre de la **politique Avenir Entreprise** a continué à **augmenter** : 23 demandes traitées contre 21 l'année précédente. Toutefois, les montants d'investissements nominaux sont en baisse sensible (- 20%).

Compte-tenu de la mécanique de nos aides, dont la durée est calée sur la durée de vie des projets (3 ans) et en nuanciant le caractère exceptionnel de certains dossiers réalisés en 2012 (7 investissements supérieurs à 1 M€), cette situation semble confirmer, d'une part, la maturité de notre dispositif d'aide et, d'autre part, son utilité pour encourager les investissements productifs des entreprises.

Je vous rappelle que les demandes de subventions qui nous sont adressées par les entreprises sont soumises en premier lieu à l'avis d'un « **Comité Technique Avenir Entreprise** » composé des huit présidents de commissions du Conseil Général et de partenaires (Etat, Région, Chambres Consulaires, ...), avant décision prise par la Commission Permanente.

En 2013, ce comité s'est réuni à **deux reprises** les 11 avril et 26 septembre pour examiner **30 dossiers** (23 entreprises et 7 commerces).

### **A- AIDES ACCORDÉES AUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS DES ENTREPRISES**

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'intervenir sur des projets d'investissements, créateurs d'emplois, réalisés sur une durée de trois ans, **par des entreprises ou le cas échéant des communes, communautés de communes** ou sociétés intermédiaires qui agissent pour le compte d'une entreprise.

Conformément à notre politique, il peut être accordé à un porteur de projet, pour une même opération, entre une à trois aides au maximum selon que les investissements portent sur du **matériel**, de **l'immobilier** et (ou) des **études**.

Je vous rappelle que le montant de notre aide est modulé en fonction du nombre de **création d'emplois**, de la **participation de la collectivité de proximité**, de **l'intervention régionale** (dont nous sommes complémentaires) et de **l'intérêt du projet pour le territoire**.

Vous trouverez ci-après, un tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises qui ont reçu un **avis favorable de la part du comité technique** « Avenir Entreprise » et qui ont été validés par la Commission Permanente du Conseil Général au titre de l'exercice 2013.

### **Récapitulatif des aides départementales accordées aux entreprises en 2013 :**

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total Subvention
			20422-93 Entreprise	204142-93 Commune			
Lignes budgétaires			20422-93 Entreprise	204142-93 Commune	20421-93	20421-93	
Saveur des œufs	Montauban	119 729 €	8 249 €		2 482 €		10 731 €
C2R	Montaigu de Quercy	718 743 €	31 804 €			6 433 €	38 237 €
TCSD	Montauban	429 383 €			25 000 €	10 000 €	35 000 €
Mourgues fruits	Moissac	287 133 €			18 750 €		18 750 €
Abelis	Montpezat de Quercy	479 617 €				6 419 €	6 419 €
Gravuplac	Varennes	43 338 €	4 025 €				4 025 €
Battaia Préfa	Montauban	1 786 558 €	20 000 €				20 000 €
Socaprim	Moissac	53 450 €			5 345 €		5 345 €
Sofruitex	Montauban	768 720 €			14 000 €		14 000 €
123 Paie on line	Molières	225 000 €		33 750 €			33 750 €
Id Marquage	Castelmayran	48 080 €			3 205 €		3 205 €
Sarl Aurières	Golfech	590 137 €	17 560 €		25 000 €		42 560 €
Capel la Quercynoise	Montpezat de Quercy	3 518 114 €	75 000 €		7 500 €		82 500 €
Sarl Marel	Montpezat de Quercy	33 042 €	3 689 €		2 074 €		5 763 €

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total Subvention
			20422-93 Entreprise	204142-93 Commune			
Lignes budgétaires					20421-93	20421-93	
Sarl Ateca	Montauban	200 360 €			2 162 €	10 000 €	12 162 €
Vignobles Arbeau	Labastide Saint Pierre	333 800 €			15 690 €	3 000 €	18 690 €
Sas Cellulopack	Castelsarrasin	4 541 000 €			18 750 €	2 250 €	21 000 €
Puissance Plus Maintenance	Montauban	229 932 €				7 600 €	7 600 €
Costes Orthopedie	Montauban	472 034 €	20 000 €				20 000 €
Sa Boyer	Moissac	335 050 €	25 515 €				25 515 €
Sarl Gillis Aéro	Moissac	491 618 €			9 600 €	4 420 €	14 020 €
Sas Ligne T	Montauban	74 155 €			3 418 €	870 €	4 288 €
Sarl Marcom Consulting	Montauban	353 280 €				6 300 €	6 300 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 132 273 €</b>	<b>205 842 €</b>	<b>33 750 €</b>	<b>152 976 €</b>	<b>57 292 €</b>	<b>449 860 €</b>

Au total, l'ensemble de ces **23 projets** va permettre de créer ou de maintenir **738 emplois** en Tarn-et-Garonne sur les trois prochaines années.

**Au titre de 2014**, compte tenu des nouvelles demandes et des dossiers en cours, je vous propose d'adopter les autorisations de programme et de ratifier les crédits de paiement correspondants tels que présentés ci-après :

- **400 000 €** d'autorisation de programme et **305 842€** de crédits de paiement sur l'**article 20422 sous-fonction 93 (FIES)**, au titre des aides aux entreprises pour l'acquisition de matériel neuf,
- **200 000 €** d'autorisation de programme et **165 476 €** de crédits de paiement sur l'**article 20421 sous-fonction 93 (EIQE)**, au titre des aides aux entreprises ou sociétés d'investissement en matière d'opérations immobilières,
- **60 000 €** d'autorisation de programme et **24 792 €** de crédits de paiement sur l'**article 20421 sous-fonction 93 (FIEA)**, au titre des aides aux entreprises en matière d'études,
- **30 000 €** d'autorisation de programme sur l'**article 204142, sous-fonction 93 (FIEI)**, au titre des projets d'ateliers relais portés par les collectivités.

## B- AIDES ACCORDÉES AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&D) DES POLES DE COMPETITIVITE

Lors de la DM2 de 2013, l'assemblée départementale a approuvé la mise en conformité de notre politique d'aides accordées aux programmes de recherche et développement portés par les pôles de compétitivité.

Elle a aussi, à cette occasion, pris acte du **partenariat noué avec la Région dans le cadre du lancement de ses appels à projets R&D** (EPICURE, AGIL-IT, LAPEROUSE, AEROSAT, ECO-INNOV).

Afin de tenir cet engagement et d'accompagner les projets issus de ces appels à projets incluant des entreprises tarn-et-garonnaises, je vous propose pour 2014, d'adopter une autorisation d'engagement de **160 000 €** et de ratifier un crédit de paiement de **120 000 €** sur l'article **656837 sous-fonction 91**.

## C - AIDES IMMOBILIÈRES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE RURALE

Ces financements s'adressent aussi bien à des **communes ou communautés de communes**, qu'à des **commerçants installés en zones rurales** qualifiées de « fragiles ».

En 2013, **7 projets** de commerce de première nécessité en zone rurale ont bénéficié de l'aide du Conseil Général.

### a) Aides en direction des communes rurales

Ces interventions, dont la finalité est le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, permettent de compléter les aides de l'Etat (FISAC) et de l'Europe. **Le montant maximum de l'aide départementale est plafonné à 15 000 €.**

En 2013, **2 dossiers ont été présentés** au comité « Avenir Entreprise » et ont bénéficié d'un financement du Conseil Général au titre de cette politique, pour un montant total de **30 000 €**.

Bénéficiaire	Commune d'implantation	Projet	Coût en € HT de l'opération	Aide accordée
COMMUNE	Cazes-Mondenard	Rénovation et mise aux normes d'un bar-restaurant	349 950 €	<b>15 000 €</b>
COMMUNE	Saint-Sardos	Création d'une station-service	206 319 €	<b>15 000 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>556 269 €</b>	<b>30 000 €</b>

A l'occasion du budget primitif de 2014 et compte-tenu de l'avancement des dossiers de demande à l'instruction, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **30 000 €** et de ratifier **15 000 €** en crédits de paiements sur **l'article 204142 sous-fonction 93 (FIEC)** au titre des autorisations d'engagement antérieures, afin de pouvoir aider les communes, maître d'ouvrage de ces projets.

**b) Aides en faveur des entreprises commerciales situées en zone rurale**

Ces aides permettent de soutenir les **commerces de première nécessité** dans les communes de moins de 2 000 habitants lorsque les commerçants engagent des **travaux de modernisation**.

**Le montant maximum de l'aide départementale est plafonné à 10 000 €.**

Ainsi, en 2013, cette politique nous a permis de soutenir **5 commerces** pour un montant total de **42 230 €**, à savoir :

Bénéficiaire	Commune d'implantation	Projet	Coût en € HT de l'opération	Aide accordée
M. LEVERRIER	Loze	Modernisation de la ferme auberge et extension salle restaurant	86 584 €	<b>10 000 €</b>
M. TEYSSERE	Puylaroque	Reprise et mise aux normes d'une boucherie, charcuterie, traiteur	28 309 €	<b>6 369 €</b>
Mme UTZMAN	Monclar-de-Quercy	Création d'un point-presse-bar-restaurant	60 782 €	<b>7 500 €</b>
Mme BRY	Montricoux	Création d'une boucherie, charcuterie, traiteur	34 021 €	<b>10 000 €</b>
M. MAGRE Mme ANGER	Lavit-de-Lomagne	Reprise d'un commerce multi-services et modernisation	41 808 €	<b>8 361 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>251 504 €</b>	<b>42 230 €</b>

**En 2014**, afin de maintenir notre soutien aux commerces de première nécessité en zone fragile, je vous propose d'adopter **25 000 €** d'autorisation de programme et de ratifier **19 107 €** de crédits de paiements sur **l'article 20422 sous- fonction 93 (AIAC)**.

**D- AIDES À L'AMÉNAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITÉS**

Dans le cadre de l'accompagnement des communes et structures intercommunales pour l'aménagement et la valorisation des zones d'activités le Conseil Général dispose d'une politique, adoptée par l'Assemblée Départementale le 27 juin 2005, destinée à favoriser la **création ou l'aménagement de zones d'activités (Z.A)**.

En 2013, la **commune de Saint-Antonin-Noble-Val** a bénéficié de cette aide à hauteur de **43 101 €** au titre du projet d'aménagement de **la zone d'activités de Fontales**.

De plus, nous avons approuvé lors du BP 2013 un nouveau dispositif pour améliorer la signalétique et la visibilité des zones d'activités.

**Pour 2014**, afin de pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle politique, je vous propose de ratifier **15 000 €** de crédits de paiement sur **l'article 204141 sous-fonction 93 (SIZA)**.

#### E - CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE

Cette politique permet d'accompagner des projets ou des **actions d'animation à destination d'une filière** ou d'un groupe d'entreprises. La logique est ici orientée sur le **financement d'actions collectives**. Le plus souvent, il s'agit de l'organisation d'**événements** ou de la participation à des **salons**.

Ainsi, **en 2013**, le Comité Technique Avenir Entreprise a examiné **10 dossiers** qui ont ensuite été présentés avec succès à la Commission Permanente.

Ces salons et manifestations sont les suivants :

<b>Manifestations</b>	<b>Coût de l'opération</b>	<b>Subvention du Conseil Général</b>
19ème marché des potiers 2012 à Caylus	14 500 €	3 825 €
Salon des véhicules d'occasion - Chambre des Métiers	23 300 €	5 000 €
Exposition des deux rives - Association des commerçants et artisans des deux rives	76 000 €	3 000 €
Congrès national des commerçants des Marchés de France - Syndicat des commerçants non sédentaires du Tarn-et-Garonne	66 100 €	6 000 €
Journée nationale des métiers d'arts 2013 – association Grazie Venezia	4 887 €	1 500 €
20ème marché des potiers 2013 à Caylus	19 900 €	3 825 €
Dispositif « artisans messagers 2013 » - Chambre des Métiers	14 300 €	4 000 €
Salon du Bourget 2013 CCI Montauban Tarn-et-Garonne	68 860 €	4 000 €
Salon SIANE 2013 à Toulouse – CCI Montauban Tarn-et-Garonne	26 119 €	4 000 €

<b>Manifestations</b>	<b>Coût de l'opération</b>	<b>Subvention du Conseil Général</b>
18ème Fête du pain – Fédération régionale boulangerie de la région Midi-Pyrénées	20 020 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 986 €</b>	<b>37 650 €</b>

Au total, ces opérations ont bénéficié d'une aide du Conseil Général de **37 650 €**.

Compte-tenu des perspectives pour **l'année 2014**, je vous propose d'adopter **45 000 €** d'autorisation d'engagement et de ratifier **45 000 €** de crédits de paiement sur **l'article 657415 sous-fonction 91**.

#### F- ÉTUDES ÉCONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITÉ INDUSTRIELLE

Il s'agit ici de **financer des études économiques prospectives**, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

Cette ligne nous permet entre autres de financer les études relatives au SDAN, au Schéma des Mobilités ou encore aux liens entre enseignement supérieur et monde de la recherche.

**Pour l'exercice 2014 et compte tenu de l'avancement des travaux relatifs à ces dossiers**, je vous propose de **ratifier 156 715 €** de crédits de paiement sur **l'article 6171, sous-fonction 91 (FIEF)** au titre des autorisations d'engagement antérieures.

#### G- SITE INTERNET DE COVOITURAGE

Lors de la DM1 de 2013, dans le cadre des propositions élaborées au sein du Schéma Départemental des Mobilités, l'assemblée départementale a approuvé la mise en place d'un site internet de mise en relation des co-voitureurs.

Afin de permettre la réalisation de ce site internet, je vous propose pour 2014 d'adopter une autorisation de programme de **15 000 €** ainsi que les crédits de paiement correspondants sur **l'article 205-13 sous fonction 821 (LOGI)**.

## II – PARTICIPATION AU POLE AGRI SUD-OUEST INNOVATION

Créé en 2007, le pôle de compétitivité a pour vocation de **fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel** de Midi-Pyrénées et, depuis 2012, ceux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Il favorise les synergies et concrétise les projets pour créer une véritable dynamique de **recherche collaborative** entre les Universités, les Laboratoires et les Entreprises.

En décembre 2013, le pôle comptait :

- **302 adhérents** dont 205 entreprises, 45 acteurs de la recherche, structures de transfert et de formation et 52 institutions ;
- **282 projets labellisés** pour un montant total de **629 millions d'euros** et 95 millions d'euros de subventions accordées ;
- **757 acteurs** impliqués dans des projets novateurs, dont 360 entreprises (273 PME).

**Comme nous nous y sommes engagés par convention, je vous propose pour 2014**, de ratifier un crédit de paiement de **20 000 €** sur **l'article 656831 sous-fonction 91**, afin de poursuivre notre soutien à cette structure.

### **III – ADHESION A L'ASSOCIATION « AEROSPACE VALLEY »**

Le pôle de compétitivité régional regroupe plus de 500 entreprises du secteur aéronautique. Il permet le montage de projets de **Recherche et Développement** partenariaux entre ces entreprises et les centres de recherche de Midi-Pyrénées et Aquitaine.

En Tarn-et-Garonne, la naissance de ce pôle a été l'occasion de nouer un lien fort entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et les **38 entreprises aéronautiques de notre département**. Il faut noter que, là encore, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait partie des membres fondateurs de ce pôle de compétitivité.

Dans ce cadre, **pour 2014**, je vous propose de ratifier, comme chaque année, un crédit de paiement de **3 000 €** sur **l'article 6281 sous-fonction 91** afin de poursuivre notre soutien en faveur de cette association.

### **IV - PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE INITIATIVE MONTAUBAN TARN-ET-GARONNE**

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI) a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises dans le département, par **l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt**, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels. En 2013, elle devient **IMTG : Initiative Montauban Tarn-et-Garonne**.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent **accroître les fonds propres de la jeune entreprise** lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2013, IMTG a octroyé **51 prêts d'honneur** (contre 47 dossiers en 2012) pour un montant total de **258 500 €** (contre 263 304 € en 2012).

Ces aides ont permis de lever **2 781 036 € de prêts bancaires** (contre 2 758 550 € en 2012) et de créer ou de maintenir **85 emplois** sur le territoire.

**Depuis sa création**, IMTG a ainsi accordé **554 prêts d'honneur** pour un montant global de **2 913 954 €**.

S'agissant de cette plate-forme d'initiative, compte tenu de notre décision en 2012, d'affecter notre aide, non pas au financement du déficit de fonctionnement de la structure mais exclusivement aux prêts d'honneur à destination des créateurs d'entreprises, je vous propose d'approuver le principe d'une dotation au fonds des prêts d'honneur d'un montant de **17 100 €**.

Les crédits relatifs à notre participation ne seront inscrits qu'après réception de l'ensemble des pièces attestant de la prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban de la totalité du déficit de fonctionnement de la plate-forme.

Je vous invite, au titre de l'année 2014, à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiements tels que présentés.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan 2013 du dispositif « Avenir Entreprise » ;
- Adopte, au titre de l'année 2014, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement suivants :

### **a) Investissement**

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2014	2015	2016
<b>Investissement</b>			<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>20422-93 FIES</b>	Subventions aux entreprises pour de l'immobilier	AP antérieures	205 842 €	100 000 €	
		AP 2014 <b>400 000 €</b>	100 000 €	200 000 €	100 000 €
			<b>305 842 €</b>	300 000 €	100 000 €
<b>20421-93 EIPE</b>	Subventions aux entreprises pour du matériel	AP antérieures	95 476 €	40 000 €	
		AP 2014 <b>200 000 €</b>	70 000 €	70 000 €	60 000 €
			<b>165 476 €</b>	110 000 €	60 000 €
<b>20421-93 FIEA</b>	Subventions aux entreprises pour de l'immatériel	AP antérieures	14 792 €		
		AP 2014 <b>60 000 €</b>	10 000 €	30 000 €	20 000 €
			<b>24 792 €</b>	15 000 €	20 000 €
<b>20422-93 AIAC</b>	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES  Subventions aux tiers	AP antérieures	14 107 €		
		AP 2014 <b>25 000 €</b>	5 000 €	20 000 €	
			<b>19 107 €</b>	20 000 €	
<b>204142-93 FIEC</b>	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES  Subventions aux communes	AP antérieures	15 000 €	13 497 €	
		AP 2014 <b>30 000 €</b>	0 €	30 000 €	
			<b>15 000 €</b>		
<b>204142- 93 FIEI</b>	AIDES IMMOBILIERES AUX CREATIONS D'USINE ET ATELIERS RELAIS  Subventions aux communes	AP antérieures			
		AP 2014 <b>30 000 €</b>	0 €	30 000 €	
			<b>0 €</b>	30 000 €	

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2014	2015	2016
<b>Investissement</b>					
<b>20414 – 93 SIZA</b>	PANNEAUX SIGNALISATION ZONES D'ACTIVITE Subvention aux communes S	AP antérieures  AP 2014 <b>0 €</b>	15 000 €  0 € ----- <b>15 000 €</b>		
<b>205513 – 82 LOGI</b>	SITE INTERNET CO VOITURAGE	AE 2014 <b>15 000 €</b>	15 000 € ----- <b>15 000 €</b>		

### **b) Fonctionnement**

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2014	2015	2016
<b>Fonctionnement</b>					
<b>656 831-91</b>	<b>Participation à des programme de recherche :</b>  AGRIMIP	AE 2014  <b>20 000 €</b>	20 000 € ----- <b>20 000 €</b>		
<b>6281-91</b>	<b>Autres Participations</b> Pôle Aéronautique	AE 2014 <b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>		
<b>656 837 - 91</b>	<b>Pôle de Compétitivité</b> AGRI  REDE	AE antérieures  AE 2014 <b>160 000 €</b>	60 000 € 60 000€ ----- <b>120 000 €</b>	60 000 € 100 000 € ----- 160 000 €	58 341€   ----- 58 341€
<b>6171-91</b>	<b>Études Économiques d'Analyse et de Faisabilité Industrielle Conseil Général</b>	AE antérieures  AE 2014 <b>0 €</b>	156 715 €  0 € ----- <b>156 715 €</b>	55 369 €  € ----- 55 369 €	
<b>6231-91</b>	<b>Études Économiques d'Analyse et de Faisabilité Industrielle</b> Annonces et insertions	AE 2014 <b>1 500 €</b>	1 500 € ----- <b>1 500 €</b>		

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2014	2015	2016
<b>Fonctionnement</b>					
<b>657415-91</b>	<b>Crédits d'Action Économique</b>	AE antérieures  AE 2014 <b>45 000 €</b>	30 000 €  15 000 € ----- <b>45 000 €</b>	30 000 €  ----- 30 000 €	
<b>657426-91</b>	<b>Étude Économique et de faisabilité Associations et privés</b>	AE antérieures  AE 2014 <b>0 €</b>	<b>0 €</b>		

Adopté à l'unanimité

Le Président,